

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DEVE 76 Dénomination « allée Nicole Fontaine » attribuée à l'allée ouest de l'esplanade Gaston Monnerville située 7, place André Honnorat (6e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le plan annexé audit projet de délibération ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris propose d'attribuer la dénomination « allée Nicole Fontaine » à l'allée ouest de l'esplanade Gaston Monnerville située 7, place André Honnorat (6e) ;

Vu l'avis du Conseil du 6e arrondissement, en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La dénomination « allée Nicole Fontaine » est attribuée à l'allée ouest de l'esplanade Gaston Monnerville située 7, place André Honnorat (6e).

Article 2 : Il est dérogé à la délibération du Conseil municipal en date du 23 décembre 1932 portant réglementation de la dénomination des voies de Paris, modifiée par la délibération du 9 décembre 1938.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO